



**Activité partielle : mise à jour du FAQ**

Le Ministère du travail met à jour sa FAQ sur l'activité partielle, avec l'ajout de nouvelles précisions concernant la situation des parents d'enfants cas contact ou dont la classe est fermée.

Il convient de retenir les points suivants :

- La mention de "l'immunodépression grave" de l'enfant cas contact pour que le parent puisse bénéficier de l'activité partielle (hors fermeture de la classe pour raison sanitaire).
- De meilleures précisions sur le bénéfice de l'activité partielle pour les parents d'un enfant dont l'assistant maternel est positif/cas contact.
- L'actualisation des documents à produire par les parents (selon les différentes situations) pour bénéficier de l'activité partielle.

Le Ministère du travail précise également que les périodes de réalisation des tests de dépistage n'ouvrent pas droit à l'indemnisation activité partielle.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/faq-chomage-partiel-activite-partielle#enfants-vulnerable>